



GEMENG

**rousper  
mompech**

Rosport, le 24 décembre 2021

Personne de référence : Patrick Heinen  
Tél : +352 73 00 66 - 208  
E-mail : patrick.heinen@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/21/1192

## Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du  
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration Communale de Rosport-Mompach vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour obtenir l'autorisation pour les traversées des cours d'eau « Girsterbaach » et « Osweilerbach » dans le cadre de la pose d'une conduite d'eau potable entre le réservoir de Dickweiler et la localité d'Osweiler.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 27 décembre 2021 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,

Le secrétaire,  
contreseing, article 74 de la loi communale



GEMENG  
**rousper  
mompech**